



Dans le cadre d'un plan global de lutte contre le sans-abrisme et d'aide aux sans-abri le Collège réuni de la Commission communautaire commune de la Région de Bruxelles-Capitale (Cocom) a adopté le 22 novembre 2015 une note de politique générale décidant la création d'un Bureau d'Insertion Sociale (BIS).

Le BIS est une structure d'identification, de définition des besoins et d'orientation des personnes sans-abri. Il devra travailler en étroite collaboration avec l'ensemble des services existants au niveau de la Région. Il dirigera les personnes vers les programmes d'aide les mieux adaptés à leurs besoins. La création du BIS se déroulera par étape, de manière incrémentale et concomitante à l'élaboration d'une nouvelle ordonnance sans-abri.

L'objectif de la phase de préouverture est de pouvoir disposer d'une structure parfaitement opérationnelle dès l'adoption et l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance « sans-abri ».

Il est procédé au recrutement d'un(e) directeur(trice). [ACCÈS A L'OFFRE](#) Clôture des candidatures : 31 août 2016

Documents joints

[Recrutement direction Bureau d'insertion sociale \(juillet 2016\)](#)